

Veille sanitaire internationale	
Note d'information	03/09/2018

## EXTENSION DE LA PESTE PORCINE AFRICAINE A LA BULGARIE

**Pour la VSI (par ordre alphabétique) :** Anne Bronner (DDGAL), Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Pascal Hendrikx (Anses)

**Pour le LNR :** Marie-Frédérique Le Potier (Anses)

**Pour la Plateforme ESA :** Guillaume Gerbier (DGAL)

Auteur correspondant : [julien.cauchard@anses.fr](mailto:julien.cauchard@anses.fr)

**Sources :** Déclaration ADNS au 31/08/2018, Présentation du comité permanent santé animale de la commission européenne CPVADAAA du 12/07/2018 par la Bulgarie : [https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/reg-com\\_ahw\\_20180712\\_pres\\_asf\\_bul.pdf](https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/reg-com_ahw_20180712_pres_asf_bul.pdf)

**Un premier foyer de peste porcine africaine (PPA) a été confirmé en Bulgarie le 31/08/2018 dans la région de Varna. Il se situe dans un élevage de petite taille (sept porcs).**

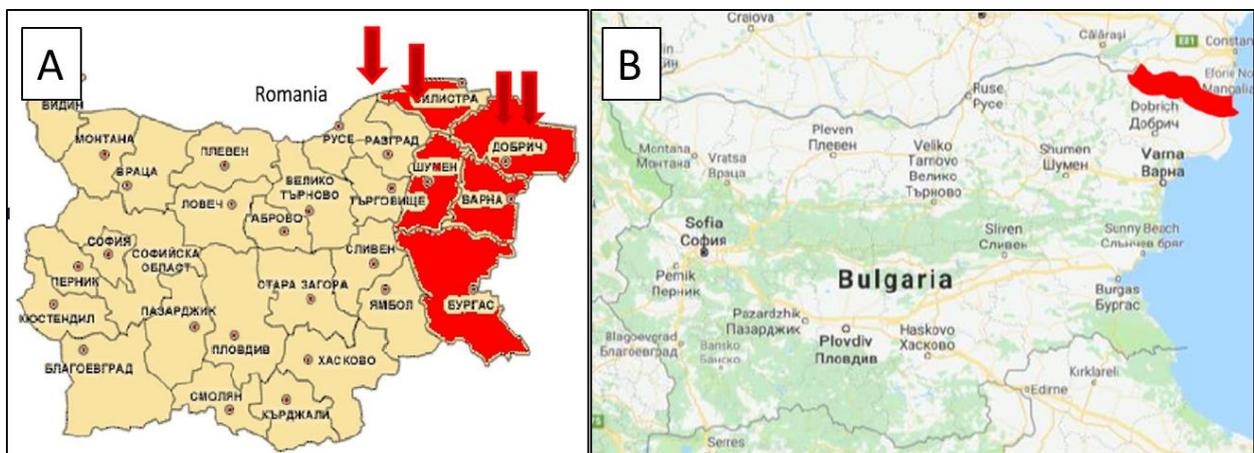


**Figure1.** Localisation du premier foyer de PPA en Bulgarie dans la région de Varna (Source : ADNS).

Toutes les mesures sanitaires ont été mises en place par les autorités bulgares dans le respect des recommandations européennes (Directive 2002/60/EC).

En raison de la distance (environ 100 km) qui sépare le foyer de la Roumanie, pays le plus proche ayant déclaré des foyers ou cas de PPA, l'hypothèse d'un saut lié aux activités humaines nous semble devoir être privilégiée, comme cela a déjà été observé en Hongrie ([lien](#)) et en République Tchèque ([lien](#)), plutôt qu'une diffusion naturelle de la maladie.

Ce foyer est situé dans une zone identifiée comme « à risque » par les autorités bulgares en raison d'une introduction potentielle par des mouvements de sangliers. Des mesures de biosécurité, des surveillances programmée et événementielle et la formation des chasseurs avaient donc déjà été mises en place (Source : [CPVADAAA du 12/07/2018](#)). La construction d'une clôture le long de la frontière avec la Roumanie a débuté le 24 juillet 2018 et a été achevée en quatre semaines. D'une longueur de 133 km, elle avait pour objectif d'éviter l'introduction de la PPA par les sangliers, sur une fraction de la frontière, le Danube servant de « frontière naturelle » pour la fraction restante (Source : [Sofia Globe](#)).



**Figures 2.** Zones à risque identifiées (A) et construction d'une clôtures (B) par les autorités bulgares (Source : [CPVAADA du 12/07/2018](#))